

ARIOPE

ARIOPE

Le projet ARIOPE et la Maison des Eleveurs de Porcs au Burkina Faso

Ce projet d'Appui au Renforcement Institutionnel des Organisations Professionnelles d'Eleveurs modernes est financé par la Coopération Française sur le Fond de Solidarité Prioritaire pour soutenir les productions agricoles et notamment l'élevage à cycle court du Burkina Faso.

Contexte



Le projet

ARIOPE

, élaboré en concertation avec l'Administration burkinabé, les OPE et le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France, répond aux objectifs pour le secteur de l'agriculture du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), à savoir:

accroître de 5 à 10 % l'an la production agricole et en particulier les filières à cycles courts (volailles et porcs) au cours des dix prochaines

années ;

créer des conditions favorables à la disponibilité et à l'accessibilité des populations en une alimentation suffisante et équilibrée et augmenter la consommation de protéines animales ;

offrir au secteur privé toutes les conditions susceptibles de lever les contraintes qui pèsent sur lui.

Objectifs

La finalité du projet ARIOPE est de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire par la dynamisation des élevages périurbains modernes (aviculture, porciculture et production laitière).

Son objectif principal est de contribuer à la mise en œuvre du Plan d'Actions et Programme d'Investissement du Secteur Elevage (novembre 2000) grâce :

au développement d'un élevage moderne avicole, porcin et laitier pouvant intéresser de nouveaux acteurs et créer des emplois,

à la réorganisation des fonctions d'appui exercées par l'Etat, en aidant à l'organisation des éleveurs en vue de l'appropriation de nouvelles fonctions par les OPE.

Dans ce cadre, un des programmes prioritaires identifiés est l'appui à la professionnalisation de l'élevage et le soutien au secteur privé, dans le but de créer un environnement favorable à l'émergence d'organisations professionnelles capables d'assumer leurs rôles d'acteurs économiques dans le développement économique et social ?.

tableau 1.

Cadre logique du projet

--	--

Amélioration de la capacité des OPE

<p>Amélioration du fonctionnement interne des OPE (formation, information - communication)</p>	<p>Les responsables professionnels sont formés à l'exercice de leurs responsabilités et à la gestion ;</p>
<p>Appui à la concertation inter et intra filières (organisation de tables filières, concertation régionale..)</p>	<p>Les membres et partenaires des OPE ont à disposition des supports d'information à parution régulière sur la vie et les activités de ces structures ;</p>
<p>Appui à la mise en place de contrats de plan Etat / filières</p>	<p>Les différentes structures de concertation fonctionnent, font l'objet d'une bonne préparation et fournissent des résultats opérationnels ;</p>
<p>Renforcement des compétences des animateurs et agents d'OP (formations, missions d'appui)</p>	<p>L'Etat délègue aux OPE la maîtrise d'œuvre des dossiers qui relèvent de leurs compétences, de façon contractuelle ;</p>
<p>Mise en place de nouveaux services dans les OPE</p>	<p>Les techniciens ou animateurs des OPE sont formés en vue de la mise en œuvre de nouveaux services et d'améliorer la qualité des services existants ;</p>
	<p>La qualité et l'accessibilité des services rendus croît au cours du temps ;</p>

	<p>Les OPE accroissent leurs ressources et atteignent ainsi l'autonomie financière.</p>
<p>Amélioration de l'environnement des filières modernes dans le cadre d'un partenariat contractuel Etat / privés</p>	

<p>Révision et adaptation de la réglementation en vue du développement de nouvelles activités dans l'environnement des filières</p>	<p>Il existe des textes de loi adaptés au développement de nouvelles activités par le OPE en partenariat avec l'Etat ;</p>
<p>Mise en place d'un dispositif de contrôle qualité des produits</p>	<p>Une diffusion de ces textes législatifs est réalisée ;</p>
<p>Participation au dispositif national d'épidémiologie</p>	<p>Des normes de qualités sont établies et des contrôles sont réalisés à tous les niveaux des filières ;</p>
<p>Participation au dispositif national d'épidémiologie</p>	<p>Les membres des OPE améliorent leur maîtrise des risques sanitaires ;</p>
<p>Mise en place d'un observatoire des filières</p>	<p>Une information économique de qualité et actualisée est régulièrement diffusée.</p>

La Maison des Eleveurs de Porcs

Au Burkina Faso, l'élevage porcin a une grande importance socio-économique (660 000 têtes source ENEC 1989, ces chiffres auraient triplé selon des données 2004 non publiées) ; l'élevage traditionnel (du porc coureur) ou l'élevage artisanal est le plus répandu dans ce

pays laïc où se côtoient chrétiens, musulmans et animistes.

L'élevage moderne (en voie d'intensification) s'est développée de manière récente et est localisé principalement dans les milieux péri-urbains des principales villes (surtout Bobo-Dioulasso et Ouagadougou). Des ateliers de transformation se sont aussi développés dans ces villes mais les grilleurs traditionnels couvrent l'essentiel de la consommation locale.

On observe encore une demande du marché local insatisfaite, donc une production locale qui doit être augmentée, une filière encore peu organisée et en cours de structuration, et une difficulté des éleveurs à vivre uniquement de leur élevage, malgré la demande.

Face à ces défis à relever, les éleveurs modernes de Bobo-Dioulasso se sont réunis en une association professionnelle à but non lucratif, la Maison des Eleveurs de Porcs (MEP) créée le 24 février 2001 et les éleveurs de Ouagadougou ont constitué l'Association des Eleveurs de Porcs du Kadiogo (ASEP) le 20 janvier 2004 (loi 10/92/ADP du 15/12/92).

L'association a pour but de réunir les éleveurs de porcs en claustration dans une organisation professionnelle, de promouvoir cette organisation, de favoriser la solidarité entre ses membres en général et en particulier :

- de favoriser l'accès à la formation
- d'améliorer la gestion de la génétique
- de faciliter l'accès au crédit des membres
- d'améliorer le suivi technique des élevages
- de valoriser la production par une meilleure concertation intra-filière
- d'améliorer l'alimentation et de favoriser l'accès aux sous-produits agro-industriels
- de représenter les membres auprès des institutions
- de proposer des améliorations techniques pour obtenir une production compétitive

Activités

Amélioration des capacités de la Maison des Eleveurs de Porcs de Bobo-Dioulasso

Amélioration du fonctionnement interne de la MEP



Formation des membres:

Appui à la concertation inter et intra filières



Création d'un cadre de concertation intra-filière (Interprofession) prévue en 2004

Création d'une fédération nationale des éleveurs de porcs prévue en 2004

Renforcement des compétences des animateurs et agents d'OP

Formation des employés en gestion technico-économique; formation institutionnelle et organisationnelle.

Formation technique continue du technicien : en zootechnie (centre Songhai, Bénin), en insémination artificielle, en hygiène alimentaire, à l'usage de logiciels et programmes : utilisation du programme de formulation alimentaire, contribution à l'élaboration d'une base de données relationnelle ACCESS « élevage » ?

Mise en place de nouveaux services ou renforcement



Réalisation de rations alimentaires personnalisées par le technicien

Vente de SPAI à prix préférentiels (farine de poisson, tourteau de coton, son de riz...)

Mise en place du programme d'amélioration génétique: adoption d'un plan d'amélioration génétique, identification des animaux, gestion des données dans une base de données relationnelles.

Service d'insémination artificielle en semence fraîche (semence LargeWhite)

Représentation commerciale de la MEP par un éleveur formé (prévue en 2004)

Amélioration de l'environnement de la filière porcine moderne

Révision et adaptation de la réglementation

Mise à disposition d'un TS/PU par le Ministère des Ressources Animales (MRA) à la MEP ;

Appui à la DIPPA (Direction de l'intensification et de la promotion des productions animales) en vue d'améliorer la capitalisation d'informations utiles aux OPE ;

Formation des agents de la DVAOP (Direction de la vulgarisation et de l'appui à l'organisation des producteurs) en appui institutionnel ;

Elaboration d'un répertoire de textes réglementaires (MRA) ;

Traduction en langue vernaculaire et diffusion de la loi associative 10/92/ADP du 15/12/92 ;

Ateliers de concertation sur le problème foncier (prévus 2004/2005)

Mise en place d'un dispositif de contrôle qualité des produits



Formation en hygiène alimentaire des agents d'état et des éleveurs ;

Participation au dispositif national d'épidémiosurveillance

Formations des techniciens du réseau d'épidémiosurveillance (agents d'état), des bouchers-charcutiers et des éleveurs pour le renforcement des capacités de prévention et d'intervention d'urgence contre la Peste Porcine Africaine (PPA) ;

Mise en place du dépistage de la Brucellose porcine dans les élevages de la MEP ;

Mise en place d'un observatoire des filières

Aide à la réalisation des « 3èmes Journées vétérinaires du Burkina Faso »



Coopération Française (FSP)

AFDI

CIRDES

CIRAD

INERA

PAF (Coopération Canadienne)

SNV (Coopération Hollandaise)

Yes